



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus  
Commission fédérale contre le racisme  
Commissione federale contro il razzismo  
Cumissiun federala cunter il rassissem



**Seul le texte prononcé fait foi**

Embargo:  
15 septembre 2005, 17 hrs

# Le racisme et l'intolérance sont plus présents que jamais

## Intervention de Mme Boël Sambuc, vice-présidente de la CFR

Il y a dix ans, le Conseil fédéral instituait une Commission contre le racisme et la xénophobie, la première du genre dans notre pays. A une époque où l'Europe et la Suisse connaissaient une forte montée de violences racistes et xénophobes, le gouvernement répondait ainsi à la volonté d'une majorité du monde politique exprimée dans les débats au Parlement de voir l'Etat s'engager activement dans ce domaine. La création de la CFR était la dernière pièce du dispositif mis en place par la Confédération, après l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU de 1965 contre le racisme et l'introduction de l'article 261<sup>bis</sup> dans le Code pénal.

Notre pays témoignait ainsi à la communauté internationale de sa détermination à remplir ses obligations en matière de lutte contre le racisme et pour les droits de l'Homme.

En reconnaissant l'existence de phénomènes racistes et xénophobes même chez nous, les autorités franchissaient une étape décisive, celle qui va du déni et de l'invisibilité à la dénonciation et au soutien public aux victimes.

Dix ans plus tard, beaucoup a changé, mais le racisme et l'intolérance sont plus présents que jamais.

Le discours partisan s'est durci, marqué par des dérives impensables dans le passé. L'heure est à l'affirmation identitaire de la majorité et au repli sur soi culturel.

Les thèmes de l'antiracisme et des droits de l'Homme ne sont plus en haut de l'agenda politique.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que pour certains la CFR fasse figure bien malgré elle de provocation permanente.

D'aucuns auraient voulu que la Commission soit telle une plante verte se fondant dans le décor de l'administration fédérale. Au lieu de cela, c'est plutôt d'un cactus qu'il faudrait parler. Parce qu'il pique et crée des démangeaisons selon les rapports et les propositions émises (mais aussi, pourrait-on dire, par sa capacité à survivre dans le désert, financier, s'entend).

S'il y a provocation, celle-ci est institutionnelle en raison même de la nature critique de son mandat.

Lutter contre le racisme implique pour l'essentiel de mettre le doigt sur des dysfonctionnements, dans les lois et dans la pratique. Ce n'est pas une activité consensuelle. En réalité, la seule provocation est le racisme et la xénophobie, et l'instrumentalisation partisane qui en est faite systématiquement, encore de nos jours. Le seul scandale n'est pas l'appartenance politique supposée des membres de la CFR mais l'impuissance des victimes face aux atteintes à leur dignité.

Sur le plan personnel, c'est précisément le partage d'une conviction forte avec des personnes d'opinions et d'origines différentes qui a été l'expérience la plus stimulante de cette période.

Cela a aussi été un privilège de côtoyer les membres d'un secrétariat d'une compétence et d'une capacité de travail exceptionnelles.

La défense des droits de l'Homme comme l'action contre le racisme ne se résumant pas à une étiquette politique. Ces causes rassemblent au contraire des énergies et des personnes de toutes les sensibilités. Cela aussi fait partie des changements de ces dix dernières années et cela reste la meilleure voie à suivre.

*Boël Sambuc  
Vice-présidente de la CFR*